

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député ignore le fait qu'en vertu de la clause des droits acquis du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, on consacrera environ 2.5 milliards de dollars à la prospection sous-marine et à la prospection dans la Mer de Beaufort en quelques années. C'est une clause des droits acquis très généreuse. C'est la mise en valeur de Venture et de Hibernia qui vont encourager le plus la mise en valeur pétrolière et gazière; ces projets progressent. Je le répète, nous discuterons du rajustement des subventions d'encouragement avec le ministre de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse demain.

* * *

[Français]

LES TRANSPORTS

LE REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PORT DE QUÉBEC

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Les membres du conseil d'administration du port de Québec viennent d'apprendre qu'ils seront remplacés contre leur gré par un nouveau conseil qui sera nommé par le gouvernement conservateur pour être plus favorable aux politiques du gouvernement conservateur. Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi le gouvernement continue à considérer ce conseil d'administration comme un «repositoire» de patronage conservateur au lieu de donner l'autonomie locale, comme il le fait pour d'autres ports comme à Toronto et à Hamilton, en laissant les municipalités nommer les commissaires du port?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député n'ignore certes pas que les administrateurs du port de Québec sont en fonction aussi longtemps que cela leur plaît et que des changements doivent être apportés à la direction des installations portuaires. Ces changements seront annoncés en temps opportun.

* * *

[Français]

LES PORTS

ON DEMANDE POURQUOI LES PROFITS RÉALISÉS DU PORT DE QUÉBEC NE SONT PAS DÉPENSÉS AU QUÉBEC

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le budget démontre que les surplus financiers des administrations portuaires devront dorénavant être retournés au gouvernement fédéral. Puisque le port de Québec est un des ports du Canada qui réalise des profits, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi les profits du port de Québec ne sont pas dépensés, laissés dans les mains du port de Québec pour être investis à Québec, au lieu d'être donnés au Trésor pour être

Questions orales

dépensés ailleurs dans le pays, sans avoir un effet économique positif pour la région de Québec?

● (1450)

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, plusieurs ports du Canada font état d'un bilan excédentaire. L'excédent est canalisé vers la Société des ports nationaux qui le verse dans le Fonds du revenu consolidé, comme le prévoit le budget.

* * *

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Étant donné que depuis plusieurs mois il y a de plus en plus de meurtres crapuleux et que de 25 à 35 ans de prison ne semblent pas décourager ces criminels, étant donné aussi que suite à un sondage que j'ai effectué dans ma circonscription 80 p. 100 des répondants se sont dits d'accord sur le rétablissement de la peine capitale, le solliciteur général peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention bientôt de déposer un projet de loi rétablissant la peine capitale au Canada?

[Traduction]

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de poser cette question qui manifeste son intérêt pour un problème très délicat. Plus tôt au cours de la présente législature, le très honorable premier ministre a exprimé l'espoir que nous ayons la chance de traiter cette affaire à un moment donné de la présente session. A l'heure actuelle, les priorités du pays et de la Chambre concernent la relance économique. Je prends certes note de la question du député en tant qu'instance.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LA POLITIQUE CONCERNANT L'UTILISATION—LA POSITION DE LA MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement qui a le don surprenant de contrarier les Canadiens de tout le pays chaque fois qu'elle accorde une interview où elle traite d'environnement, quelle que soit la langue officielle qu'elle utilise. Est-elle disposée à confirmer qu'elle appuie fermement la politique de 1979 de Parcs Canada qui se lit comme ceci:

La prospection, l'extraction et l'exploitation commerciales de ressources naturelles sont interdites à l'intérieur d'un parc national.